

# MOBILISATION NATIONALE ET TERRITORIALE POUR L'EMPLOI ET LES TRANSITIONS : LE SOUTIEN AU TISSU SOCIAL ET ASSOCIATIF, CONDITION DU SUCCES

Réunissant ce 6 mai à Matignon les représentants d'élus, représentants syndicaux et patronaux et représentants associatifs, le Premier Ministre a appelé à une mobilisation nationale et territoriale pour l'emploi et la transition écologique et numérique, pour construire un « agenda des solutions ». L'occasion pour le Mouvement associatif, présent, de rappeler que des solutions existent déjà et qu'il est temps que des arbitrages concrets soient pris pour les soutenir.

Apprentissage, accès à l'emploi et levée des freins à la reprise d'emploi, services à la personne et aide aux familles, accompagnement des territoires à la transition numérique, accompagnement aux gestes et démarches écologiques : sur tous ces sujets sur lesquels le Premier Ministre a appelé à une mobilisation nationale et territoriale, le tissu associatif agit au quotidien, accompagne, expérimente, innove.

Présent lors de cette rencontre, le président du Mouvement associatif, Philippe Jahshan, a souligné l'implication des associations pour faire émerger des solutions, co-construites avec l'ensemble des acteurs des territoires. Il a également souligné les difficultés croissantes auxquelles elles font face pour remplir leurs missions sociales : fléchissement de l'emploi associatif pour la première fois depuis de nombreuses années, mise en concurrence de plus en plus forte, difficultés d'accès aux financements, ...

Face à ces constats, Le Mouvement associatif a rappelé la nécessité de répondre à ces difficultés par des mesures concrètes. Cela passe notamment par :

- ✓ une politique de soutien à l'emploi associatif d'utilité sociale et écologique, permettant la création de 38 000 emplois en appui aux services de proximité et capacités d'action et d'innovation sociale, solidaire, éducative et écologique des associations;
- ✓ la reconnaissance du modèle d'entrepreneuriat non lucratif au niveau européen, pour assurer un cadre juridique sûr au développement d'activités associatives d'intérêt général, accessibles au plus grand nombre ;

- ✓ la reconnaissance des services associatifs à la personne et d'aide à domicile, à la petite enfance, à l'accompagnement périscolaire, comme services sociaux d'intérêt général, ne relevant pas des règles du marché ;

Pour qu'il y ait mobilisation, il faut que le tissu social et associatif soit en capacité de continuer à remplir ses missions d'intérêt général. La politique de solidarité écologique et sociale que le Premier Ministre appelle aujourd'hui à construire, et que nous appelons de nos vœux doit se conjuguer avec la politique de soutien aux associations souhaitée par le Président de la République le 25 avril dernier, vecteur essentiel d'implication citoyenne et de renforcement du lien social.

Enfin, Le Mouvement associatif a appelé à ce qu'une démarche approfondie soit engagée pour repenser notre modèle de développement sur le long terme. Il a ainsi appelé à inscrire le Pacte productif 2025 dans le cadre de l'Agenda des Objectifs de Développement Durable, et de la feuille de route déjà engagée à cet effet.



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 7 mai 2019

## → À PROPOS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

Porte-voix des dynamiques associatives, le Mouvement associatif rassemble plus de 600 000 associations (soit 1 association sur 2 en France), réunies au sein de différentes organisations. Son ambition est de favoriser le développement d'une force associative utile et créative. Le Mouvement associatif intervient sur quatre axes de réflexion et d'action : l'engagement, l'économie, l'action publique et l'emploi.

## → MEMBRES DU MOUVEMENT ASSOCIATIF



## → CONTACT

**Fula Mesika**  
fmesika@lemouvementassociatif.org  
06 34 31 23 41  
Responsable Communication  
Le Mouvement associatif